

Délégation Territoriale de l'Avesnois
Commune de Hestrud - 59306
Tableau des Obligations Diverses

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du patrimoine naturel			
P.N.R.	PARC NATUREL REGIONAL Protection du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	Décret de 03/09/2010 portant classement du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	Ddtm
ZNIEFF de Type I	Zone Naturelle d'Intérêt Naturelle Écologique Faunistique et Floristique	Haute Vallée de la et ses versants boisés	Dreal
ZNIEFF de Type II	Zone Naturelle d'Intérêt Naturelle Écologique Faunistique et Floristique	Complexe écologique de la Fagne Forestière	Dreal
NATURA 2000	Zone Natura 2000 – SIC	39 Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers SPN n° 512	Dreal
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique	Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) Approuvée le 16/07/2014	Dreal
I.2 Ressource en eau			
SAGE	Territoire de SAGE et état d'avancement	Sambre – Élaboration	Ddtm
ZDHSDAGE	Zones à dominante humide du SDAGE 2009	Présence de zones à dominantes humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
ZHSAGE	Zones humides à enjeu des SAGE	Sambre	Dreal
I.3 Conservation du patrimoine culturel			
ARCHEO	Zones de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
II.1 Risques Naturels Inondations			
CATNAT	Arrêté de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Inondations et coulées de boues du 19/12/1993 au 02/01/1994 Arrêté Ministériel du 11/01/1994	Ddtm

Délégation Territoriale de l'Avesnois
Commune de Hestrud - 59306
Tableau des Obligations Diverses

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
11.2	Risques Naturels et Mouvements de Terrain		
ARGILE	Aléa retrait gonflement Argile	Faible	Brgm
SEISME	Aléa sismique	Modéré	Brgm
11.3	Risques Sanitaires		
ICPE	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE	voir site Base des Installations classées - lien http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheicform.php	Ddpp
V.1	Participations financières (à compter du 01/03/2012)		
	TAXE D'AMENAGEMENT		
	- Part Communale	3 % D.C.M. du 29/11/2011	Ddtm
	- Part Départementale	1.45 % D.C.G. du 28/11/2011	Ddtm